

Risques Amiante, Opérateur de Chantier (SS4)

Durée : 2 jours, soit 14 heures.

Formation certifiante Eligible au CPF CODE 182188

Formation préconisée pour un groupe de 5 stagiaires maximum.

Public : Bureaux d'études, cabinet d'architectes, maîtres d'ouvrages, diagnostiqueur immobilier, techniciens des entreprises du Bâtiment, Toute personne ayant des fonctions d'encadrement technique pouvant être exposée à la poussière contenant de l'amiante, Tout personne chargée d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.

Pré requis : Fournir une attestation médicale relative au port des EPI et des équipements de protection respiratoire, ainsi qu'à l'aptitude au poste de travail. Avoir plus de 18 ans, maîtriser la langue française (si non nous contacter pour formation avec un interprète).

Objectifs et compétences visées

Connaître les risques liés à l'exposition au risque amiante.

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.

Etre capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Etre capable d'appliquer un mode opératoire.

Moyens pédagogiques

Phases théoriques et pratiques.

Etudes de cas concrets sur projets réalisés, en cours de réalisation.

Solutions techniques à partir d'exemples créés et en création.

Modalités de suivi Qualité

Délivrance du certificat de compétences si réussite aux évaluations théoriques (20 mns) et pratiques (1 heure).

Evaluation des acquis durant toute la session.

Evaluation par stagiaire de la qualité de la formation.

Attestation de Formation et feuille d'émargement. Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de Formation.

Votre Conseiller Formation est à votre disposition pour le suivi Qualité, la satisfaction de la Formation et toute demande de médiation.

Vos Formateurs

Ingénieurs en Bâtiment, Consultant en polluants du bâtiment, Hygiéniste du Travail et de l'Environnement. SS4, SS3 - Certification Veritas – Cofrac « Arrêté du 21 novembre 2006 opérateurs de repérage et diagnostic amiante ».

10 ans d'expérience.

Programme de formation

Prescriptions de formation conforme à l'arrêté du 23/02/2012 - Articles R4412-94 à R4412-148

Jour 1

L'amiante : le matériau

Les origines, les propriétés physico-chimiques de l'amiante
Savoir identifier les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante – Connaître les produits de substitution

Les risques liés à l'exposition à l'amiante

Les enjeux de la prévention

Les mécanismes d'intoxication, les pathologies et les maladies professionnelles

La prévention des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés : Risques électriques, Risques chimiques, Chute de hauteur, ...

Dispositions réglementaires

Généralités et champ d'application – La prévention du risque amiante – Protection des travailleurs

Dispositions relatives à la surveillance médicale

Le suivi médical – La fiche d'exposition

Les repérages réglementaires

Les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés

Les droits individuels et collectifs des travailleurs

Droit de retrait en cas de danger grave et imminent – Les sanctions

Jour 2

Mise en pratique sur un chantier « école »

Organiser et suivre un chantier

Mesures de prévention lors d'interventions sur des matériaux susceptibles d'émettre des fibres d'amiante

Les méthodes de travail et les procédures opératoires

recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement

Mise en œuvre et utilisation des équipements de protection collective

Utilisation des équipements de protection individuelle

Savoir détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement – Chantier propre

Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

Conduite à tenir en cas d'urgence ou anormale

EVALUATION DES COMPETENCES

Evaluation théorique : 20 minutes – Evaluation pratique : 1 heure en continu

VALIDATION

Délivrance d'une attestation de compétence si réussite aux évaluations théoriques et pratiques

Délivrance d'un support sur clé usb stagiaire reprenant les points clés de la formation